

**CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON****EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 17/05/2024
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 5
	Suffrages exprimés : 5

SÉANCE du LUNDI 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 27 mai, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Hélène GITTON et Mme Elisabeth JAMET et Mme Florence GARREAU, membres désignés.

EXCUSÉS : Mme Ghislaine ARPINO et Mme Virginie SERGEANT, membres élus et Mme Magali JULLIEN, membre désigné.

POUVOIRS : Néant

DÉLIBÉRATION N° 02/27-05-2024 : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'EXERCICE 2023.

Monsieur le président, présent dans la salle lors des discussions, s'est retiré et n'a donc pas pris part au vote.

Le conseil d'administration, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Denis DURAND, président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du receveur municipal :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés 2022		10 461,91 €				10 461,91 €
Opérations exercice 2023	10 086,04 €	4 617,61 €			10 086,04 €	4 617,61 €
Totaux pour 2023	10 086,04 €	15 079,52 €			10 086,04 €	15 079,52 €
Résultats de clôture		4 993,48 €				4 993,48 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 086,04 €	15 079,52 €			10 086,04 €	15 079,52 €
Résultats définitifs		4 993,48 €				4 993,48 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par :

5 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DURAND

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le - 5 JUIN 2024

Le - 5 JUIN 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le - 6 JUIN 2024

Transmis au contrôle de légalité le - 6 JUIN 2024

**CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON****EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 17/05/2024
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 6
	Suffrages exprimés : 6

SÉANCE du LUNDI 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 27 mai, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Hélène GITTON et Mme Elisabeth JAMET et Mme Florence GARREAU, membres désignés.

EXCUSÉS : Mme Ghislaine ARPINO et Mme Virginie SERGEANT, membres élus et Mme Magali JULLIEN, membre désigné.

POUVOIRS : Néant

DÉLIBÉRATION N° 01/27-05-2024 : APPROBATION du COMPTE de GESTION de l'EXERCICE 2023 DRESSE par Madame Muriel BOURGOIGNON, receveur municipal.

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, président,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

ARRÊTE les RÉSULTATS et DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

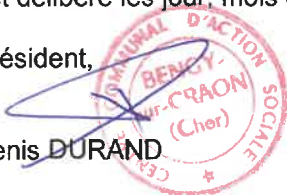
Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Legros", written over the name of the secretary.

Le - **5 JUIN 2024**

Le - **5 JUIN 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le - **6 JUIN 2024**

Transmis au contrôle de légalité le - **6 JUIN 2024**

**CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON****EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 17/05/2024
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 6
	Suffrages exprimés : 6

SÉANCE du LUNDI 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 27 mai, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRÉSENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Bernadette GRIPPON, membres élus, Mme Hélène GITTON et Mme Elisabeth JAMET et Mme Florence GARREAU, membres désignés.

EXCUSÉS : Mme Ghislaine ARPINO et Mme Virginie SERGEANT, membres élus et Mme Magali JULLIEN, membre désigné.

POUVOIRS : Néant

DÉLIBÉRATION N° 03/27/05/2024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2023.

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 4 993.48 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 002 recettes de fonctionnement : 4 993.48 €

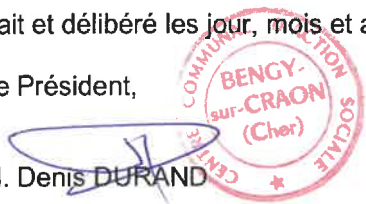
Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DURAND



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "Ghislaine Legros".

Le - **5 JUIN 2024**

Le - **5 JUIN 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le - **6 JUIN 2024**

Transmis au contrôle de légalité le - **6 JUIN 2024**